

N°2024-02

**Syndicat Mixte du SCOT  
« Cubzaguais Nord Gironde »**

**L'an deux mille vingt-quatre  
Le 13 février 2024 à 10h00.**

Les membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du Syndicat Mixte, 365 avenue Boucicaut, 33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente du syndicat mixte du SCOT, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant application des articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation le 05 février 2024.**

DELEGUES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE PRESENTS : 8

NOMBRE DE VOTANTS : 9

**Délibération n°2024-02 : Reprise anticipée des résultats budgétaires 2023**

**Présents :**

Christiane BOURSEAU, Jean-Luc DESPERIEZ, Florian DUMAS, José LAGABARRE, Éric HAPPERT, Pierre JOLY, Célia MONSEIGNE, Alain TABONE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Valérie GUINAUDIE à Célia MONSEIGNE.

**Absents excusés :** Brigitte MISIAK, Alain RENARD, Christophe MARTIAL.

**Absents :** Roger TARIS, Serge JEANNET, Jean-Paul LABEYRIE.

Secrétaire de Séance : Alain TABONE

---

**Considérant** que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif,

**Considérant** que l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités permet la reprise de résultats estimés avant l'adoption du compte administratif,

**Considérant** les pièces justificatives à produire, conformément à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** les écritures passées sur le Budget en 2023,

N°2024-02

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- De valider la reprise anticipée des résultats de fonctionnement et d'investissement 2023 dans le Budget Primitif 2024 du Budget SCOT, de la façon suivante et précise que l'affectation définitive des résultats sera débattue lors du vote du compte administratif :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	31 369,02 €	180 342,40 €
Recettes	75 188,00 €	139 416,00 €
Résultat de l'exercice	43 818,98 € -	40 926,40 €
Résultats antérieurs reportés	140 886,64 €	31 063,20 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>184 705,62 € -</b>	<b>9 863,20 €</b>
Restes à réaliser	- €	- €
<b>Reprise anticipée des résultats</b>	<b>184 705,62 € -</b>	<b>9 863,20 €</b>

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 14/02/2024.

Le Secrétaire de Séance,

Alain TABONE.



La Présidente,

Célia MONSEIGNE.

